

Le Cabinet

Cayenne, le lundi 2 mars 2020

Bureau de la  
communication  
interministérielle

### **Saisie de 6,2 tonnes de marchandises alimentaires illicites par les Douanes Mardi 25 février 2020**

**Dans la journée du mardi 25 février 2020 à Saint-Laurent du Maroni, les services des douanes ont saisi plus de 6,2 tonnes de marchandises alimentaires servant traditionnellement à approvisionner illicitement les marchés de Cayenne ou les sites d'orpaillages clandestins.**

Cette importante saisie de marchandises a été réalisée sur deux contrôles des services de l'État, la même journée :

**– Contrôle d'un inconnu par les services des douanes, de la police aux frontières et de la gendarmerie à 6 h du matin au Degrad de la Charbonnière : 1 657 kg, 3 774 € de valeur.**

Le quartier de la Charbonnière est réputé pour les débarquements clandestins de marchandises convoyées par pirogues provenant d'Albina au Surinam. Les services douaniers, dans le cadre de leurs prérogatives, ont saisies l'ensemble des marchandises de contrebande.

**– Contrôle d'une camionnette conduite par un ressortissant surinamais à 21 h sur la RN 1 : 4 571 kg, 12 968 € de valeur.**

Lors de ce contrôle, les services douaniers découvrent plus de 4,5 tonnes de produits alimentaires sans aucun justificatif, la totalité de la cargaison a dès lors été saisie immédiatement.

Les opérations de contrôle menées sur l'ensemble du territoire par les services de l'État en Guyane, sous l'autorité du préfet, contribuent à la lutte contre l'orpaillage illégal mais également à la protection du consommateur (normes vétérinaires et phytosanitaires), et à la lutte contre l'économie souterraine (concurrence déloyale).